



## **DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION**

### **ORGANISATEUR**

Nom de la structure :

Responsable :

Contact francophone :

Adresse complète :

Coordonnées téléphoniques :

Email :

Site internet :

### **DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION**

Nom de la manifestation :

Type de manifestation :

Dates et horaires :

Lieu(x) pour les manifestations statiques :

Lieu(x) de départ : (mentionner l'endroit précis si le départ a lieu sur la commune de Bédoin)

Lieu(x) d'arrivée : (mentionner l'endroit précis si l'arrivée a lieu sur la commune de Bédoin)

Points de ravitaillement :

Zone(s) de parking souhaité(s) (les citer) :

Salle(s) municipale(s) souhaitée(s) (les citer) :

Nombre de participants :

Nombre de personnes dédiées à l'organisation :

Mesures de sécurité envisagées :

Hôtel de ville - 301, avenue Barral des Baux - CS 90001 - 84410 Bédoin

Tél : + 33 (0) 490 65 60 08 – Fax : + 33 (0) 490 65 95 69

[www.bedoin-mont-ventoux.fr](http://www.bedoin-mont-ventoux.fr) – [accueil@bedoin.fr](mailto:accueil@bedoin.fr)

Besoins en matériel :

Suite à l'augmentation constante des demandes de manifestations et à divers abus de la part des organisateurs, nous demandons, pour tout prêt de matériel éventuel, de respecter les consignes suivantes :

- Une liste précise des besoins à inscrire sur le formulaire (sous réserve de disponibilité)
- Le lieu précis de dépôt (sous réserve de disponibilité des agents)
- Il est formellement interdit d'utiliser le matériel hors de la commune, sauf acceptation officielle de notre part.

Liste des besoins :

#### **PIÈCES À JOINDRE**

- 1 attestation d'assurance pour l'événement
- Un tracé détaillé des parcours empruntés
- Un courrier adressé à Monsieur Alain CONSTANT, maire de Bédoin
- Documents facultatifs : Flyers, affiche, règlement de la manifestation...

#### **DÉLAI DE LA DEMANDE**

Toute demande d'autorisation doit être annoncée 4 mois avant la date de manifestation. Ce délai garantit que toute vérification requise pourra être effectuée en temps et en heure.

#### **COORDONNÉES – CORRESPONDANCE**

Adresse : Mairie de Bédoin – 301 avenue Barral des Baux – CS 90 001 – 84 410 Bédoin

Email : [accueil@bedoin.fr](mailto:accueil@bedoin.fr) – tel : 04 90 65 60 08

Correspondances :

- Sébastien JACQUEMIN – service des sports [jeunesse@bedoin.fr](mailto:jeunesse@bedoin.fr) - tel : 04 90 65 65 19 – 06 24 98 81 14

## DÉCISION DE LA COMMUNE DE BÉDOIN

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Remarques :

Fait à Bédoin, le

Signature

### RÉCAPITULATIF DES RÈGLES À RESPECTER

1. Pour la demande d'une manifestation, l'organisateur devra remplir le formulaire accompagné d'un courrier explicatif adressé à Monsieur le Maire en justifiant également son statut, l'assurance de la manifestation, et la déclaration en sous-préfecture.
2. Tout élément non prévu ou comportant des lacunes dans le dossier visé par la sous-préfecture et qui ferait l'objet d'une sollicitation ultérieure auprès de notre commune, sera systématiquement rejeté et impliquera le refus de la manifestation.
3. Selon le type de manifestation, les dirigeants devront en parallèle se mettre en relation avec les organismes concernés (ONF, CD84, DDCS, FEDERATIONS CONCERNEES...)
4. Le nombre de participants ne doit pas dépasser 1500. Dans le cas inverse, une étude supplémentaire sera réalisée afin de délivrer une autorisation exceptionnelle de notre commune.
5. L'organisateur s'engage avant, pendant et après la manifestation à :
  - Interdire toute écriture sur la voie publique
  - Veiller scrupuleusement au ramassage des déchets et ainsi les laisser les lieux propres
  - Remettre le(s) lieu(x) en état
  - Interdire tout feu dans le Ventoux pour des raisons de sécurité
  - Veiller à réprimander toute incivilité de la part des participants et / ou spectateurs
6. la commune se réserve le droit de demander des dédommagements et / ou de refuser le renouvellement de la manifestation l'année suivante en cas de dégâts matériels occasionnés après vérification par un agent assermenté.

Fait à \_\_\_\_\_, le

Signature de l'organisateur